

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>À la suite de la consultation sur le plan directeur du réseau cyclable tenue le 16 juin dernier, les citoyens sont invités, jusqu'à la fin du mois d'août 2021, à faire part de leurs commentaires sur le réseau cyclable de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Par la suite, un bilan sera publié.</p>		Actif
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie, l'article 20 de l'entente du 22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>Le conseil municipal mandatera un consultant pour effectuer des expertises sur le bruit sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces expertises seront effectuées d'octobre à décembre 2021. Par la suite, le consultant remettra un rapport à la Ville et une séance de consultation se tiendra auprès de tous les citoyens du territoire au mois de février 2022. Un premier projet de règlement et un avis de motion seront adoptés en mars 2022. À la séance du conseil suivante, le règlement sera adopté.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et la planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et de modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>Le conseil municipal mandatera un consultant pour effectuer des expertises sur le bruit sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces expertises seront effectuées d'octobre à décembre 2021. Par la suite, le consultant remettra un rapport à la Ville et une séance de consultation se tiendra auprès de tous les citoyens du territoire au mois de février 2022. Un premier projet de règlement et un avis de motion seront adoptés en mars 2022. À la séance du conseil suivante, le règlement sera adopté.</p>		Clos
25 mai 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Lors de la dernière séance du conseil municipal du 27 avril 2021, la date du 11 mai 2021 était retenue pour une présentation afin d'orienter le conseil municipal vers une nouvelle réglementation pour mieux contrôler la nuisance par le bruit des champs de tir dans tous les secteurs.</p> <p>Considérant que le règlement actuel pour le contrôle des nuisances par les bruits d'impact provenant des champs de tir se voulait temporaire afin de trouver une solution définitive, qui est l'entente du</p>			Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>22 décembre 2016;</p> <p>Considérant les recommandations de l'ÉTS et de la santé publique quant aux normes de bonnes pratiques réglementaires du bruit d'impact;</p> <p>Considérant qu'en 1994, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, avec un règlement de 55 dBA avec ajout de 5 dBA de pénalité à cause des bruits d'impact, a eu gain de cause à la cour supérieure dans le dossier du centre de tir olympique qui causait des nuisances par le bruit à ses citoyens;</p> <p>Est-ce que notre ville a l'intention de modifier sa réglementation sur le bruit pour les champs de tir et de suivre les recommandations des spécialistes en acoustique (ÉTS, santé publique, GRC, MELCC) sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016 afin d'éviter que les citoyens soient pris en otage dans la suite de ce dossier?</p> <p>1994canlii3705-jugement-1994.pdf</p>			
22 février 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant les bruits impulsionnels provenant du club de tir de L'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dBA, qu'est-ce que la Ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dBA?</p>	<p>Le conseil municipal mandatera un consultant pour effectuer des expertises sur le bruit sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces expertises seront effectuées d'octobre à décembre 2021. Par la suite, le consultant remettra un rapport à la Ville et une séance de consultation se tiendra auprès de tous les</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		citoyens du territoire au mois de février 2022. Un premier projet de règlement et un avis de motion seront adoptés en mars 2022. À la séance du conseil suivante, le règlement sera adopté.		
23 avril 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant l'article 10 du protocole d'entente entre la Ville et le club de tir de L'Acadie traitant de la banque virtuelle de terrains et qui se lit comme suit : «...afin de compenser les taxes et les droits, en lien avec la réalisation de tout projet de développement, dont notamment le 15 % de droit de développement exigible par la ville pour un nouveau projet ».</p> <p>1) Malgré la réponse adressée à une citoyenne le 26 janvier dernier expliquant ce processus, est-ce que la Ville peut produire une carte de cette banque virtuelle de terrains qui vise la préservation des habitats naturels?</p> <p>2) Également, est-ce que la Ville est en mesure d'expliquer ce processus de compensation en offrant une présentation réelle ou fictive permettant d'illustrer concrètement ce type de transaction?</p> <p>3) Enfin, est-ce que la Ville peut nous donner l'origine de ce concept, ainsi que les raisons qui ont favorisé l'adoption de ce modèle de compensation plutôt qu'un autre?</p> <p>Merci pour l'intérêt que vous portez à nos questions.</p>	3) En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
26 avril 2021	<p><u>Normand Gagnon – 90, rue du Boisé-de-l'Île</u></p> <p>J'aimerais savoir s'il est possible de modifier le règlement sur le bruit extérieur les fins de semaine à partir de 17 h.</p> <p>Serait-il possible que pour les mois d'avril à juin et de septembre à décembre, le bruit extérieur soit autorisé jusqu'à 19 h. Il est souvent difficile de nettoyer notre terrain la semaine et nous n'avons pas assez de temps la fin de semaine lorsque nous devons arrêter de passer la tondeuse ou le souffleur à feuilles à 17 h. Merci!</p>	<p>Le conseil municipal mandatera un consultant pour effectuer des expertises sur le bruit sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ces expertises seront effectuées d'octobre à décembre 2021. Par la suite, le consultant remettra un rapport à la Ville et une séance de consultation se tiendra auprès de tous les citoyens du territoire au mois de février 2022. Un premier projet de règlement et un avis de motion seront adoptés en mars 2022. À la séance du conseil suivante, le règlement sera adopté.</p>		Clos
22 juin 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que dans le passé, la Ville a émis au Club de tir de L'Acadie plusieurs contraventions en vertu de son règlement sur le bruit des camps de tir.</p> <p>Est-ce que ces contraventions ont été payées par le Club de tir de L'Acadie?</p>	<p>Les contraventions n'ont pas été payées puisque le Club de tir de L'Acadie a plaidé non coupable. Une audition est prévue en septembre 2021.</p>		Clos
22 juin 2021 À la séance	<p><u>Andrée Bouchard – 236, rue Burland</u></p> <p>Le conseil municipal ne devrait-il pas faire un amendement le plus tôt possible du règlement s'intitulant « Disposition relative à la superficie d'espace vert »?</p>	<p>Nous avons déjà le projet d'analyser la norme en vigueur afin de vérifier la pertinence de la modifier.</p> <p>De façon préliminaire, nous constatons que cette disposition n'est pas problématique et le fait de réduire le pourcentage viendrait à l'encontre des</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		<p>objectifs mentionnés à la stratégie de développement durable.</p> <p>Nous analyserons au cours des prochaines semaines la mise en place d'assouplissements, qui pourraient nécessiter d'autres aménagements pour compenser la réduction du pourcentage de verdure sur le terrain.</p> <p>Dans l'intervalle, tout propriétaire qui souhaite déroger à la norme en vigueur peut déposer une demande de dérogation mineure si cette norme nuit aux opérations ou à la progression de l'entreprise.</p>		
20 juin 2021	<p><u>Monique Falcon – 18, rue Létourneau</u></p> <p>1) Bien qu'au calendrier du club de tir de L'Acadie pour le 20 juin il soit écrit « Tournoi - terminé avant 14 heures le 20 juin », est-ce que la ville a donné une permission spéciale pour que les tirs aux pigeons d'argile puissent se terminer plus tard, soit vers 15h20?</p> <p>2) Sinon, est-ce que le champ de tir sera mis en infraction, car plusieurs témoins peuvent confirmer cette prolongation des tirs aux pigeons d'argile?</p> <p>3) Est-ce qu'il sera avisé officiellement par la ville de respecter ses propres écrits?</p>	<p>Selon le règlement 0527 applicable au bruit, il est effectivement interdit que les activités de tir au pigeon d'argile dépassent 14 h le dimanche.</p> <p>Toutefois, notre règlement permet que les activités de tir au pigeon d'argile soient permises de 10h à 17h, à raison d'au plus deux dimanches, sauf les quatre derniers dimanches du mois de juillet.</p>		Clos
21 juin 2021	<p><u>Lyne St-Onge – 404, rue Maisonneuve</u></p> <p>Bonjour M. le Maire, Conseillers, Conseillères, Je suis une résidente du quartier St-Gérard. En 2019, à la suite</p>	<p>1) Oui.</p> <p>2) Le dossier étant judiciairisé, aucun</p>		Clos Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>d'une étude de la Direction de la santé publique concernant des nuisances dans mon quartier, un lien sur le site de la ville « signalement des nuisances de source industrielle (quartier St Gérard) » avait été créé pour en suivre l'évolution.</p> <p>Au début du mois de juin 2021, la Direction de la santé publique nous a avisé par courriel qu'elle mettait en suspens le formulaire de signalement en ligne et nous a invité à signaler les épisodes de nuisance intense directement à la ville de St-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Lorsque nous cliquons sur le lien en question sur le site de la ville, ça nous indique que c'est fermé.</p> <p>Question 1 : Si nous constatons des nuisances et que nous faisons une plainte en ligne sous l'onglet « signalement d'une nuisance », sera-t-elle traitée et comptabilisée en fonction et en application de la réglementation municipale?</p> <p>Question 2 : Qu'advient-il de la reprise du terrain par la ville que celle-ci loue à 2M Ressources? Merci</p>	<p>commentaire ne peut être fait.</p>		
21 juin 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Lors de la séance du 25 avril 2021, au point 12.1.5 SA 2850 TP 21-P, le conseil de ville a accordé à Carrière Bernier, propriétaire du club de tir de L'Acadie, une somme de 141 000,16 \$, taxes incluses,</p>	<p>Non, ce n'est pas acceptable.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>pour la fourniture et la livraison de ciment.</p> <p>Est-ce acceptable, selon la ville, que les résidents vivant à proximité du club de tir soient toujours soumis, non pas au supplice de la goutte d'eau, mais par celui des coups de canon?</p> <p>Veuillez noter que les détonations dépassent presque toujours 80 dB(A), selon les mesures sonométriques de l'application Smarter Noise, sachant que les normes maximales sont de 45 dB(A) pour le MELCC et de 60 dB(A) pour la ville.</p> <p>Imaginez notre stupéfaction en apprenant qu'une partie de mes taxes vont dans les poches d'un citoyen corporatif qui ne manifeste pas de respect pour son voisinage.</p> <p>Pour terminer, vous trouverez en pièce jointe le tableau des relevés sonométriques effectués à mon domicile. Merci d'être à notre écoute.</p>			
21 juin 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant le club de tir de L'Acadie et toutes les nuisances sonores sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu :</p> <p>Est-ce que le conseil de ville peut demander à son service de police d'étudier la possibilité d'offrir aux policiers une formation, au même titre que celle qui</p>	<p>Non, ce n'est pas possible puisque c'est beaucoup trop complexe, selon le directeur du service de police.</p> <p>On doit savoir que les tests pour le bruit en lien avec le Club de tir de L'Acadie sont faits par une firme spécialisée. Ce ne sont pas les mêmes gens de l'urbanisme qui le font en raison de la complexité.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>mesure la vitesse avec un radar, de procéder à des relevés sonométriques des nuisances sonores?</p> <p>L'utilisation de cet outil de mesure permettrait à la ville de faire respecter son règlement sur les bruits non essentiels qui sont associés à de mauvaises pratiques industrielles, commerciales et de loisirs afin de forcer ceux qui les génèrent d'apporter des rectifications pour améliorer la santé des citoyens et de l'environnement? Merci.</p>	<p>Les employés du Service de l'urbanisme de la Ville font des vérifications par sonomètre lorsqu'il s'agit de bruit continu. Pour les bruits ponctuels ou occasionnels, ils font également affaire avec une firme spécialisée.</p>		
21 juin 2021	<p><u>Myroslaw Smereka – 65, rue Richelieu, app. 21</u></p> <p>Pourquoi n'y a-t-il pas un feu vert clignotant pour les automobilistes arrivant par la rue des Échevins au boulevard Saint-Luc et qui désirent tourner à gauche en sécurité pour aller chez Pasquier?</p>	<p>Nous avons demandé des précisions au comité de circulation à savoir pourquoi il n'est pas possible d'avoir un feu vert clignotant pour tourner à gauche en provenant de la rue des Échevins.</p>		Actif
21 juin 2021	<p><u>Normand Faucher – 21, rue Lebel</u></p> <p>En l'absence des activités des cadets, les écoles de pilotage de Dorval et Saint-Hubert inondent systématiquement l'aéroport de Saint-Jean de posés décollés à toute heure, les soirs, les samedis et les dimanches (passages aux 2 minutes à 47 mètres au-dessus des maisons, produisant ainsi 88 dBA jusqu'à 23 h et plus) à des vitesses de 150 à 200 km /h.</p> <p>Pourquoi ce qui n'est pas bon chez eux est bon à Saint-Jean? À 47 mètres, c'est à 150 pieds. (4 fois la hauteur des poteaux</p>	<p>1) Non.</p> <p>2) La Ville a mis sur pied un comité de gestion du climat sonore de l'aéroport, qui a déposé le 28 janvier dernier une demande de procédures nouvelles d'atténuation du bruit à Transports Canada, selon la circulaire d'information n° 302-002.</p>		Clos Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>d'Hydro) qu'un avion vous passe au-dessus de la tête lorsque vous relaxez dans votre spa, c'est infernal.</p> <p>De plus, nous constatons l'acharnement des écoles de pilotage à effectuer des manœuvres répétitives, les soirs tard, les fins de semaine. (Les trajets et données de vols en annexe)</p> <p>Il s'ajoute aussi des passages d'hélicoptère très bruyants. Est-ce le climat sonore que les élus et le conseil veulent sur son territoire?</p> <p>L'interférence avec la parole étant au niveau de 64 dBA, nous suggérons cette norme.</p> <p>Quels niveaux maximums de bruit la Ville entend faire respecter sur son territoire étant donné que le règlement municipal de bruit prévoit déjà des limites de 60 dBA le jour, et de 55 dBA la nuit.</p> <p>La Ville s'engage-t-elle à les établir en accord avec la Santé Publique?</p> <p>Questions précédentes restées sans réponse. Qu'attend la Ville afin d'obtenir et de faire respecter des restrictions afin de régler ce problème qui dure depuis des années? (Sept. 2020) Quelles Balises la Ville entend faire respecter (Fév. 2020)?</p>			
21 juin 2021	<p><u>Nathalie Chouinard – 1803, rue Jasmin</u></p> <p>Bonjour, Maintenant qu'il a été démontré dans le Journal de Montréal du 5 juin que</p>	La décision n'a pas été révisée.		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>le chemin de la Grande-Ligne était LA pire route du Québec selon le CAA, allez-vous réviser votre décision au sujet de la collaboration pour payer la portion de 50 % demandée par la ville de Carignan pour la réfection de cette route, en considérant que St Jean sur Richelieu est le principal utilisateur et que c'est surtout les poids lourds pour ses nouvelles constructions qui l'abiment de plus en plus.</p> <p>En tant que résidents du secteur 12, nous avons droit aux services qui assurent notre sécurité. Notre pétition à ramasser plus de 1 000 noms en une semaine. Pensez y, ce n'est pas tellement cher payé pour la sécurité de milliers de citoyens. J'espère que vous avez entendu raison et révisé votre décision depuis. Merci</p>			
22 juin 2021	<p><u>Pierre Boudreau – 746, rue LaSalle</u></p> <p>Récemment, sans même avoir consulté, ni même avisé les citoyens, la ville a octroyé un contrat pour l'aménagement d'un trottoir sur la rue De Léry. À la suite du mécontentement des citoyens, avec raison, la ville a annulé ces travaux à la dernière minute.</p> <p>Pouvons-nous, s'il-vous-plaît, savoir combien l'annulation de ce contrat a coûté à la ville?</p>	<p>Nous n'avons pas la réponse précise. Le conseil municipal a adopté une résolution ce soir pour interdire le stationnement et aménager une piste cyclable. Les travaux seront réalisés par le même entrepreneur prévu pour l'aménagement d'un trottoir.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 juin 2021	<p><u>Alain Lavoie – 1047, rue Saint-Jacques, app. 2</u></p> <p><i>Question pour monsieur le Maire :</i></p> <p>Bonjour M. Laplante, sur la page LinkedIn de votre ancien chef de cabinet Guy Grenier il est indiqué qu'il est toujours à l'emploi de la ville de St-Jean, et ce, depuis trois ans et huit mois.</p> <p>Considérant ses poursuites contre la ville qui ont débuté lors de son congédiement en 2018, est-il vrai qu'il est toujours à l'emploi de la ville malgré les circonstances de poursuites? Merci.</p>	<p>Monsieur le Maire répond que le dossier étant judiciairisé, il s'abstient de tout commentaire.</p>		Clos
22 juin 2021	<p><u>François Blais – 301, rue Savard</u></p> <p>Bonjour membres du conseil, Quel a été le processus de consultation et de décision qui a amener à l'implantation d'un arrêt sur la rue Daniel, d'une obligation de tourner à droite sur le coin de la rue Daniel et France, ainsi d'une barrière au centre de la voie de circulation de France faisant face à la rue Daniel? Compte tenu que l'ensemble des véhicules devront passer sur la rue Masson et longer l'ensemble du parc France, de restreindre les places de stationnement en bordure de route pour les jeunes familles qui fréquentent le parc sur la rue France, au lieu de s'attaquer à la source du problème c'est à dire le trop grand nombre de véhicules sur le boul. Saint Luc en période de pointe et la fluidité de ces derniers sur la même artère.</p>	<p>Il faut savoir qu'en matière de circulation, il y a des normes et des règles d'ingénierie qui s'appliquent au réseau routier faisant en sorte que ce type de dossier ne fait pas nécessairement l'objet de consultation de la population lorsque vient le temps d'apporter des modifications/corrections ou autres mesures.</p> <p>Dans ce dossier, une analyse de la situation et des relevés ont été effectués et des solutions ont été identifiées par le service de l'ingénierie. Nous avons donc proposé au conseil municipal un projet pilote pour mesurer les effets de divers éléments mis en place dans le cadre d'un projet pilote pour valider si le tout peut offrir une efficacité et à quel degré.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
12 juillet 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>À la séance du conseil municipal du 22 juin 2021, nous avons été informés que la date du 28 juin 2021 a été retenue pour la médiation entre Carrière Bernier, 9088-7662 et la Ville afin de trouver une solution à l’entente du 22 décembre 2016 qui devait mettre fin à la nuisance inacceptable et récurrente du bruit provenant des tirs au pigeon d’argile et des tirs à la cible au champ de tir de L’Acadie.</p> <p>Question 1 : Est-ce que cette rencontre a eu lieu?</p> <p>Si oui Question 2 : Est-ce que d’autres rencontres sont prévues?</p> <p>Si oui Question 3 : Est-ce que nous pouvons connaître les dates?</p>	<p>1) Oui. 2) Oui. 3) Le 14 juillet 2021.</p>		<p>Clos Clos Clos</p>
12 juillet 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que plusieurs champs de tir au Québec sont source de nuisance par le bruit.</p> <p>Considérant que le club de tir la Bernache à Shipshaw, ouvert depuis 1969, a choisi de déménager ses activités à la suite d’un</p>	<p>En attente d’un suivi.</p>		<p>Actif</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>avis de non-conformité (contaminant bruits) émis par le MELCC.</p> <p>Considérant que le centre de tir de Granby, en bon citoyen désirant améliorer la cohabitation avec son voisinage, a pris la décision de mettre fin aux activités de tir au pigeon d'argile.</p> <p>Considérant qu'au champ de tir de L'Acadie, le nombre d'événements spéciaux qui peuvent durer de 1 à 4 jours a augmenté en 2021 par rapport aux années antérieures.</p> <p>Est-ce que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a demandé la collaboration du MELCC, responsable de la contamination par le bruit provenant des champs de tir, et au Bureau du contrôleur des armes à feu et des explosifs (sûreté du Québec), responsable de l'application des règlements qui encadrent la gestion des champs de tir, afin que cesse cette nuisance inacceptable et récurrente?</p>			
12 juillet 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant que notre service de police ne dispose pas des outils nécessaires pour accomplir leur travail au niveau du respect de la réglementation municipale du bruit provenant des activités des champs de tir.</p> <p>Considérant que notre service de police intervient au niveau du bruit excessif qui</p>	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>provient des autos et motos, ainsi que de certains partys bruyants.</p> <p>Considérant que L'ETS, dans son guide sur la gestion des activités récréatives bruyantes pour aider les municipalités, nous informe que des cellulaires peuvent être utilisés comme sonomètre.</p> <p>Considérant que le MELCC accepte les données, par application cellulaire, d'un sonomètre à titre indicatif afin de pouvoir intervenir officiellement.</p> <p>Est-ce que notre service de police ou d'urbanisme peut collaborer avec le MELCC et lui fournir ces données comme tierce personne lorsque des citoyens signalent des plaintes contre les bruits excessifs provenant du champ de tir de L'Acadie ?</p>			
12 juillet 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant le protocole d'entente signé par la Ville et le Club de tir de L'Acadie le 22 décembre 2016, peut-on connaître le ou les noms des auteurs de ce document?</p>	<p>Les auteurs sont maîtres Louis Hébert, Fadi Amine et Michel Laroche. Messieurs Robert Trahan et Luc Castonguay ont participé à l'ébauche.</p>		Clos
13 juillet 2021 À la séance	<p><u>Guy Langlois – 9, rue Marquette</u></p> <p>Quels élus préfèrent sauver de l'argent en laissant l'urbanisme utilisé de fausses cotes pour les zones inondables et quels élus préfèrent défendre les citoyens?</p>	<p>Les élus sont d'avis que ce dossier des cotes relève de la juridiction provinciale.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
13 juillet 2021 À la séance	<u>Richard Dumont – 251, rue des Blés-d'Or</u> Est-ce possible qu'il y ait un minimum de deux tontes des fossés par été sur la rue des Blés-d'Or?	Nous vous confirmons que l'entretien sera fait avec une machinerie munie d'un bras télescopique, comme il y a deux ans.		Clos
13 juillet 2021 À la séance	<u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u> <i>Questions pour monsieur le conseiller Jean Fontaine :</i> 1) Reconnaît-il qu'il a rentré dans la gorge de son électorat le projet DiMalo en leur enlevant au référendum en vertu de l'article 127? 2) Reconnaît-il avoir trompé l'électorat à votre sujet, monsieur le maire, concernant le projet de centre commercial dans St-Eugène puisque, preuve à l'appui, vous y dénonciez ce que justement sa cheffe de partie, madame Andrée Bouchard, a semblé vouloir dénoncer à Radio Canada le 7 juillet?	Monsieur le conseiller Jean Fontaine répond qu'il n'a aucunement l'intention de discuter avec monsieur Hébert de quelque projet que ce soit.		Clos
13 juillet 2021 À la séance	<u>Andrée Bouchard – 236, rue Burland</u> Est-ce possible d'avoir le bilan détaillé des frais d'avocats de novembre 2017 à ce jour pour l'ensemble des dossiers?	En attente d'un suivi.		Actif
13 juillet 2021 À la séance	<u>Jessica Racine-Lehoux – 1057, boul. d'Iberville</u> Question pour les lots 3 641 599, 3 911 969 et 3 911 970 à 3 911 977 situés	En attente d'un suivi.		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 13 juillet 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	dans le district 12. Quelle date ou dans quel délai les citoyens peuvent-ils envisager y habiter?			
13 juillet 2021 À la séance	<u>Bernard Kendall – 1591, rue Calixa-Lavallée, Sainte-Julie</u> Pourrait-on retirer un bout de la rue Reid, entre des Bouleaux et Cerisier, pour la proposition d'asphaltage?	Nous sommes à l'étape d'évaluation de coûts. Par la suite, les citoyens se prononceront à savoir s'ils acceptent les coûts et une présentation sera faite aux citoyens concernés par ce projet.		Clos